

ASSOCIATION AVALLON MORVAN pour la PECHE

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON 89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

**Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)**

Assemblée générale annuelle ordinaire du 18 janvier 2026
(art.26-27 des statuts)

Copie pour information :

- L'Yonne Républicaine.

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité pour l'année écoulée.

Bonjour à tous,

Au nom du Conseil d'administration, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour l'année 2026 et vous souhaite une excellente saison de pêche, riche en moments de convivialité et en belles captures. Je vous invite à continuer de partager nos parcours de pêche avec l'ensemble des usagers de la nature, dans le respect de l'environnement et de notre patrimoine aquatique.

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

L'augmentation du tarif des cartes de pêche, que je vous présenterai plus tard, suscite des débats critiques sur la destination de cet argent, l'état alarmant des rivières (arbres effondrés encombrants le lit de la rivière, canaux envahis d'herbiers interdisant la pêche et même la navigation sur le canal de Bourgogne, eutrophisation des plans d'eau, algues toxiques). Sans parler d'actes de braconnage et de rejets polluants dans nos rivières.

Les critiques sur les réseaux sociaux sont faciles, mais elles devraient être accompagnées d'actions pour des changements en travaillant activement au sein de notre AAPPMA. Nous avons une responsabilité collective, en unissant nos efforts, nous pouvons inverser la tendance et relancer une activité qui nous est chère.

Chacun de nous a un rôle à jouer, en s'impliquant dans son AAPPMA, en donnant un peu de son temps pour contribuer concrètement à la préservation de notre patrimoine halieutique.

Nous devons rester vigilants face aux actions menées par certains mouvements animalistes. La mairie du 19^e arrondissement de Paris a décidé d'interdire la tenue, sur son territoire, de l'étape parisienne du Junior Fishing Tour, une épreuve du Championnat de France des jeunes organisé par la Fédération de Pêche, qui devait se dérouler le 15 novembre sur les canaux parisiens. La décision, prise selon la mairie par « *respect de la condition animale* », a suscité une vive réaction du monde de la pêche de loisir. Il s'agit d'une « *décision brutale, incompréhensible, dont les conséquences touchent directement des dizaines d'enfants investis, encadrés, licenciés et passionnés* ».

Le principe du « no-kill » est également contesté par les animalistes. Il est donc essentiel d'adopter un comportement irréprochable au bord de l'eau, notamment en évitant l'abandon de poissons morts ou agonisants sur les berges.

Un nouveau mouvement est en cours actuellement en vue de faire évoluer la pêche de nuit en eaux douces. Ces personnes interviennent sur les réseaux sociaux, dans les revues de pêche et les médias afin d'obtenir l'autorisation de la pratique de toutes les pêches la nuit.

Les arguments pour :

- Le silure est un poisson aux mœurs résolument nocturnes.
- La vision du sandre est favorisée dans l'obscurité et les eaux troubles,
- Les carpes sont très actives la nuit.

Les arguments contre :

- La sécurité, le contrôle, la protection des milieux,

- Le braconnage difficile à contrôler,
- Les AAPPMA, disposant de moyens de surveillance limités, sont opposées à ce projet,
- Beaucoup de propriétaires privés, déjà hésitants aujourd’hui, seront sans doute encore plus réticents à céder leurs droits si la pêche de nuit était autorisée, invoquant nuisances et risques accrus.
- La généralisation de la pêche nocturne modifierait le comportement des poissons qui deviendraient aussi méfiant que la journée.

Dans le contexte actuel de fréquentation en baisse et de nuisances croissantes, une généralisation de la pêche de nuit ne semble ni opportune ni prioritaire.

1.1 La carte de pêche

REPARTITION FINANCIERE DES DIFFERENTES CARTES DE PECHE

AAPPMA RECIPROCITAIRES

2026

| PRODUITS | AAPPMA | FD | CPMA | EHGO | TOTAL |
|--|---------|---------|---------|---------|----------|
| Carte Interfédérale Personne Majeure 2026 ♦ | 23,00 € | 22,20 € | 41,80 € | 27,00 € | 114,00 € |
| Carte Personne Majeure 2026 | 23,00 € | 22,20 € | 41,80 € | | 87,00 € |
| Carte Personne Majeure - Offre d'automne 202 | 11,50 € | 11,10 € | 20,90 € | | 43,50 € |
| Carte Découverte Femme 2026 * | 9,50 € | 12,90 € | 19,60 € | | 42,00 € |
| Carte Personne Mineure 2026 | 8,60 € | 12,00 € | 6,40 € | | 27,00 € |
| Carte Découverte - 12 ans 2026 * | 2,00 € | 5,00 € | 1,00 € | | 8,00 € |
| Carte Hebdomadaire 2026 * | 8,50 € | 13,60 € | 14,40 € | | 36,50 € |
| Carte Journalière 2026 | 3,30 € | 4,80 € | 5,20 € | | 13,30 € |
| Vignette Optionnelle EHGO 2026 ♦ | | | | | 40,00 € |
| * Tarifs harmonisés par la FNPF | | | | | |
| ♦ Tarifs harmonisés par l'EHGO | | | | | |

En 2026, le prix des cartes de pêche augmente en moyenne de 3,6 %.

La Fédération a décidé que désormais, les tarifs seront indexés automatiquement sur le coût de la vie, sans consultation préalable des AAPPMA.

Aujourd’hui nous n'avons plus qu'un seul dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon ;

le magasin de pêche « Au fil de l'eau ». (Jean-Philippe Buvat.)

Aujourd'hui, 50% de nos pêcheurs prennent directement leur carte par internet.

Pour notre association, la vente des cartes de pêche a connu une légère hausse de 3% pour l'année passée.

Evolution des tarifs entre 2025 et 2026

| Cartes de pêche | Tarifs 2025 | Tarifs 2026 |
|---|-----------------|----------------|
| CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 85,00 € | 87,00 € |
| CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 112,00 € | 114,00 |
| CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 26,00€ | 27,00 |
| Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle) | 40,00 € | 40,00 € |
| CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 7,00 € | 8,00 € |
| CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 13,00 € | 13,30 € |
| CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne | 36,00 € | 42,00 € |
| CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche | 36,00 € | 36,50 € |

Le petit guide de pêche 2026 est disponible au magasin « Au Fil de l'Eau » de Jean-Philippe Buvat à Avallon.

1.2 Evolution de la réglementation en 2026 pour le département de l'Yonne

Aucune évolution pour cette année.

Je vous rappelle la fenêtre de capture de 60 à 80 cm pour le brochet, qui a été adoptée en 2023 par la Fédération.

- Report de l'Ouverture du carnassier à l'amont du pont de Queuzon,

L'arrêté, qui a été pris en 2024 par la DDT afin de repousser de 4 semaines l'ouverture du carnassier à l'amont du pont de Queuzon, est valable pour 4 années successives. Plusieurs pancartes sont implantées au niveau du pont et de la mise à l'eau. Je vous rappelle que ce report a été décidé pour protéger les sandres sur leurs frayères.

Nous avons également décidé d'installer un nouveau panneau sur le pont de Queuzon, panneau visible en bateau, afin de décourager les réfractaires qui ont du mal à lire la réglementation pourtant affichée à la mise à l'eau et de part et d'autre du pont.

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2025 ET PERSPECTIVES 2026 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2025

Après plusieurs années de fluctuations, l'année 2025 se conclut positivement avec une hausse de 3 % des ventes, pour un total de **1 380 cartes**.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose toujours de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87),
 - Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78),
 - Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65).
- N'hésitez pas à les contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

2.3 Cormorans

Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 19 septembre 2022 qui interdisait les tirs de l'espèce migratrice en eaux libres pour la période 2022-2025. Il appartenait au préfet d'autoriser les tirs, ce qui n'a pas été fait en 2025.

Nous subissons toujours la prédation journalière de 40 à 60 cormorans à l'étang de Marrault sans parler du Crescent et de Girolles.

2.4 Crédit de frayères à truites sur la Cure moyenne

Dans le cadre des mesures compensatoires au fonctionnement des barrages, EDF en liaison avec les Fédérations de pêche de l'Yonne et de la Nièvre, avait prévu de reconstituer des frayères sur la moyenne Cure. Les travaux consistaient à effectuer des recharges en graviers pour une surface de 800 m², reparties sur 3 sites (Lingoult, Chastellux et Saint André-en-Morvan). Les travaux se sont terminés à l'automne 2025 pour un coût de 48000,00 €. Ces travaux, réalisés en accord avec les propriétaires, se sont bien déroulés et les frayères étaient opérationnelles début novembre. Nous avons constaté une belle présence de truites lors de la fraie et de nombreux nids dans les graviers.

Tous les espoirs d'une belle population de truitelles au printemps sont permis.

2.5 Animations

Animation à l'étang de Soeuvres – Fontenay-près-Vézelay

Nous avons de nouveau participé le 29 juin à une animation pêche pour les jeunes, organisée à l'étang de Soeuvres, avec un succès mitigé.

2.6 Sauvetage des poissons dans le bief du Moulin Leger sur le Cousin

Nous sommes intervenus, à la demande des propriétaires, pour récupérer le poisson lors de la vidange du bief pour travaux. Aucun poisson présent dans le bief cette année.

Les propriétaires ont fait un don à l'association en remerciement.

2.7 Parcours de pêche labellisés

Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée est labelisé « Parcours PASSION » par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2025

Contrairement à l'année dernière qui était très pluvieuse, l'année 2025 a été relativement sèche. Cela s'est traduit par des niveaux d'eau assez bas, mais pas exceptionnels.

La pêche a cependant été difficile aussi bien en 1 ère qu'en 2 ème catégorie.

Les belles précipitations de novembre et décembre ont permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux dans d'excellentes conditions.

3.2 Entretien – nettoyage

Chemin du pécheur entre le Crescent et Saint André en Morvan

La rivière et le chemin du pécheur connaissaient un encombrement exceptionnel. Des centaines d'arbres étaient tombés tout au long du parcours ; il était impossible de suivre la rivière sur une grande partie de ce parcours.

Nous avons fait dégager le chemin du pécheur avant l'ouverture de la pêche de mars dernier. Le coût des travaux s'est élevé à 4500,00€. La Fédération a participé à hauteur de 60%, le reste étant à notre charge.

Nous avions envisagé de prolonger les travaux par le dégagement du chemin du pécheur entre Saint André-en-Morvan et Cure, mais la plus grande partie est située dans la Nièvre. La Fédération de l'Yonne devra, en préalable à toute intervention, signer une convention avec la Fédération de la Nièvre.

Il y a également des embâcles en amont du moulin de Lingoult qui sont infranchissables ; du coup, la Cure est inaccessible sur environ 600 ml. Il faudra envisager une nouvelle opération de tronçonnage.

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par les 14 agents de l'Esat de Montsauche.

Vallée du Cousin

On remercie la ville d'Avallon qui est intervenue à plusieurs reprises pour dégager les arbres qui encombraient le GR et la rivière :

- La Ville d'Avallon a d'abord nettoyé la partie située entre Cousin-la-Roche et Cousin-le-Pont.
- Plusieurs interventions ont ensuite été réalisées entre Cousin-le-Pont et Pontaubert.

3.3 Pollution

Ru de Bazoches

Des prélèvements réalisés par un laboratoire privé pour le compte de l'Agence de l'Eau, ont mis en évidence un ruisseau quasiment stérile pour la partie située au droit de la ferme de Côme. Nous avons alerté l'Office de la Biodiversité qui a constaté le fait et transmis le rapport au procureur de Nevers, car la source de la pollution est située dans la Nièvre...

Usine des Eaux du barrage de Saint Agnan.

Des pécheurs ont retrouvé des truites mortes, à l'état de décomposition, dans la partie supérieure du Trinquelin située à l'aval de l'Usine. L'Office de la Biodiversité a constaté le fait et transmis le rapport au procureur de Nevers, car la source de la pollution est située dans la Nièvre...

3.4 Alevinages

- Alevinage d'ouverture : 350 kg de truites TAC surdensitaires réparties sur la Basse Cure et sur le Cousin, à l'aval d'Avallon, réalisés en mars et en mai.
- Alevinage du Griottier Blanc : 430 kg de truites arc-en-ciel. Le dernier alevinage, prévu en septembre, a été annulé car l'eau était encore trop chaude et il n'y avait aucune activité.

3.5 Etang du Griottier Blanc

Je vous rappelle que le réservoir mouche du Griottier Blanc, classé comme lac de montagne, bénéficie à nouveau d'un règlement particulier avec une prolongation de la période de pêche jusqu'à début novembre.

Les perches soleil qui semblaient avoir disparu sont de nouveau bien présentes.

Comme pour les 2 années précédentes, nous envisageons de reporter de 4 semaines, le déversement de l'ouverture pour éviter la prédateur des cormorans, encore bien présents au mois de mars.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la Cure et le Chalaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. Les densités de truites semblent stabilisées avec une belle augmentation du

nombre de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte toujours aussi bien.

3.7 Présence de la loutre et du castor.

La présence de la loutre est confirmée aussi bien sur la Cure, le Trinquelin que le Cousin. La loutre est bien implantée et de jeunes loutrons ont également été observés à l'aide d'une caméra installée sur le Trinquelin.

Le castor n'a pas encore été observé sur notre domaine de pêche, mais il est déjà bien présent sur la Cure de Montsauge à l'aval des Settons. On est en droit d'être inquiet car les embâcles créés par le castor risquent fort de faire empirer la situation actuelle et de compliquer la circulation de l'eau et des truites. Le castor est aussi une espèce protégée en France et il est même strictement interdit de toucher aux barrages réalisés les castors.

4) ACTIONS SPECIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux

Aménagement de la frayère à brochets à Marrault.

La frayère est située en rive droite de l'étang et s'étend sur une distance de 100 mètres.

Les travaux se sont décomposés en 2 phases :

- Débroussaillage et nettoyage du chenal réalisés par les volontaires de l'AAMP. Les saules et les ronciers ont été coupés et mis en andain en arrière du chemin qui ceinture l'étang.
- Curage et approfondissement de la dépression par l'entreprise EDAG de Cussy-les-Forges, à l'aide d'un engin de terrassement, afin de constituer un chenal de 0,50 à 0,60 m de profondeur pour une largeur de 5,00 à 6,00 m. La configuration de la berge a permis de raccorder le chenal à l'étang en plusieurs endroits. Le coût des travaux de 2980,00€ a été subventionné à hauteur de 90%.

Les travaux se sont terminés en janvier ; la frayère a été mise en eau à la suite, mais le manque de végétation n'a pas permis aux poissons de frayer à cet endroit.

La végétation, qui a poussé cet été, devrait permettre aux brochets de frayer cette année dans de meilleures conditions.

Destruction d'un nid de frelons asiatiques à Marrault.

Nous avons procédé à la destruction d'un nid situé au niveau des postes de pêche en rive gauche de l'étang.

Entretiens réalisés par les 14 agents de l'Esat de Montsauche

Etang du Chapitre

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,
- 1 journée pour le déboisement de la future frayère à brochets.

Travaux réalisés par les bénévoles de l'Association

- 2 journées pour le déboisement de la frayère à brochets,
- 1 journée pour le rechargeement du chemin d'accès,

Le chemin d'accès, qui comportait de nombreux nids de poule, a été de nouveau rechargeé au printemps par les bénévoles de l'association.

Grilles du déversoir

Les 3 grilles du déversoir ont été remplacées par de nouvelles grilles à défeuillage automatique avec des barreaux verticaux et 1 poignée permettant de forcer l'ouverture.

Lac du Crescent

Frelons sur le Parcours carpes de Queuzon

Nous avons fait intervenir une entreprise spécialisée pour la destruction d'un nid de frelons suite à la demande de pêcheurs qui s'étaient fait piqués.

Nettoyage des déchets à la mise à l'eau de Queuzon

Nous n'avons pas observé d'incivilités caractérisées cette année. Les panneaux installés par la C.C. des Grands lacs de la Nièvre ont peut-être incité à la propreté.

4.2 Empoisonnements

Les conditions climatiques ont été particulièrement favorables à la reproduction des poissons cette année, aussi bien pour le brochet, que la carpe et le poisson blancs. Pour rétablir une situation financière déficitaire depuis plusieurs années, le bureau a décidé de suspendre les déversements cette année ; ils ont été, en partie, compensés par le transfert de plusieurs centaines de carpeaux vers Girolles et Marrault.

Cette année blanche en alevinage va nous permettre de voir l'évolution des populations.

4.3 Divers

Chapitre

Nous avons également déversé une centaine de carpeaux au Chapître qui seront transférés lors de la prochaine vidange.

Etang de Girolles

Nous avons connu une très importante mortalité des carpes dont le poids moyen était de l'ordre des 3 kg. La population de carpes était beaucoup trop importante pour l'étang. Ces poissons qui avaient plus d'une dizaine d'années auraient dû tous peser plus de 10kg. Ces poissons sous-alimentés étaient fragilisés par une trop forte promiscuité. Les autres poissons de l'étang n'ont pas été impactés.

La mortalité ayant cessé à la fin avril, nous avons de nouveau autorisé la pêche début mai.

Communication

Pour informations, nous avons fait imprimer des casquettes avec le logo de l'Association AAMP ; elles sont disponibles au magasin « Au Fil de l'Eau » à Avallon.

Nous avons bénéficié de plusieurs articles dans l'Yonne Républicaine, à propos de l'aménagements

des frayères sur la Cure et les travaux d'enlèvement d'embâcles.

5) RESULTATS FINANCIERS 2024 ET PREVISION BUDGETAIRE 2025 :

En bref, et comme vous le constaterez, la présentation des comptes 2025 arrêtés au 31 décembre 2025, fait apparaître :

- Des recettes conformes aux prévisions,
- Des dépenses inférieures au budget prévisionnel,

Présentation des comptes 2025 arrêtés à fin décembre par le Trésorier et soumis à l'approbation de l'assemblée : (voir annexe 2)

- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2025
- Approbation des comptes 2025 par le bureau et quitus du vérificateur.
- Présentation du budget prévisionnel 2026.
- Rapport moral 2025 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Je vous rappelle que les élections pour toutes les AAPPMA auront lieu avant la fin de l'année afin de renouveler leur Conseil d'administration.

Deux départs ont été enregistrés en 2025 pour raisons personnelles. Je fais donc appel aux volontaires qui souhaitent nous rejoindre au C.A. pour les deux postes à pourvoir ; ainsi qu'un poste vacant de commissaire aux comptes pour l'approbation des comptes annuels de l'association.

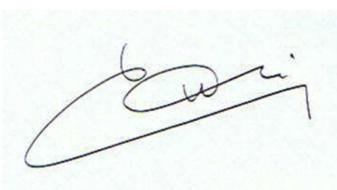
Par ailleurs, un nouveau trésorier devra être identifié à l'horizon 2027.

Questions diverses et Suggestions

Je remercie l'ensemble des bénévoles, partenaires et collectivités impliqués pour leur engagement tout au long de l'année. Ensemble, continuons à œuvrer pour la préservation et la valorisation de nos milieux aquatiques.

Daniel Lulic

Le président



N.B. Le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2025 pourront être consultés sur notre site <https://avallon-morvan-peche.fr/>